

Le projet de coexistence entre élevage et loups tenu en échec par des mesures de protection dévaluées en peu d'années

Marc VINCENT, INRA, UR767 Écodéveloppement, Avignon

Présentation à l'atelier thématique de la Commission Aires protégées de l'UICN France consacré à la « Cohabitation avec les grands prédateurs dans les aires protégées », Palais de Chaillot, Paris, le 1^{er} octobre 2015.

Nous bénéficions à l'INRA d'une quinzaine d'années de recherches et d'observations sur la prédation des troupeaux par les loups, mais aussi de plus de 40 ans de recherches sur les systèmes d'élevage agro-pastoraux, leurs pratiques et viabilité, travaux menés notamment au département SAD (Sciences pour l'action et le développement).¹ L'unité SAD-Écodéveloppement a été créée à Avignon en 1982 pour étudier l'implication de l'élevage à la prévention des incendies de forêt en zone Méditerranéenne.² Au cours de la décennie suivante, les travaux de cette unité ont porté sur les contributions de l'élevage aux politiques publiques visant la restauration et conservation de la biodiversité.³ C'est donc d'abord sur le terrain, auprès d'éleveurs et bergers mais aussi d'élus et gestionnaires d'espaces naturels, que les chercheurs se sont retrouvés confrontés à la prédation des troupeaux par les loups et à son impact sur les activités d'élevage, ce dont ils ne pouvaient se désintéresser.⁴

L'élevage pastoral vise d'abord une production de viandes ou de fromages de qualité, recherchés pour leur typicité, peu exigeants en aliments complémentaires à acheter, à partir du pâturage de ressources agro-pastorales locales, à savoir une judicieuse combinaison en cours d'année de cultures fourragères et de parcours (pelouses naturelles, landes, friches et sous-bois).⁵ Au-delà des produits agricoles, le pastoralisme façonne et entretient aussi, et parfois de longue date, des paysages diversifiés où se développe une biodiversité riche en espèces. Cette action est d'ailleurs reconnue et encouragée par un partenariat contractualisé avec des collectivités territoriales, des Parcs nationaux et régionaux, des conservatoires régionaux d'espaces naturels et des réserves naturelles, le plus souvent dans le cadre de la politique européenne de l'agri-environnement et de sa succession de mesures depuis 1992.

Mais en 1992 également, une espèce protégée en Europe, le loup (*Canis lupus*), arrive officiellement en France et déstabilise le fragile équilibre entre élevage pastoral et

1. Landais E., Balent G. (eds.), 1993. Pratique d'élevage extensif : Identifier, modéliser, évaluer, INRA *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 1993, n° 27 : 380 p.

2. Etienne M., Hubert B., Jullian P., Lécivain E., Legrand C., Meuret M., Napoléone, M., Arnaud M-T., Garde L., Mathey F., Prévost F., Thavaud P., 1990. Espaces forestiers, élevage et incendies. *Revue Forestière Française*, n° spécial 'Espaces forestiers et incendies', 42 : 156-172.

3. Meuret M., Micoud A., Agreil C., Chabert J-P., de Sainte Marie C., Deverre C., Dupré L., Géniaux G., Golé S., Vincent M., 2006. *À l'école buissonnière de la biodiversité administrée et pâturée*. Synthèse programme INRA-PSDR en Région Rhône-Alpes : 4 p.

4. Toutes nos publications sont disponibles ici : <https://www6.paca.inra.fr/ecodeveloppement/Zootecnie/Dossier-Loup-et-pastoralisme>

5. Meuret, M., 2014. Des ressources fourragères à construire en tenant compte du point de vue de l'animal. In : *Espaces pastoraux, espaces de productions agricoles* (Pluvillage J., dir.). Pastum hors-série. Association Française de Pastoralisme et Cardère éditeur : 15-23.

environnement. Nous y voyons là une contradiction majeure entre politiques publiques de l'agri-environnement et de la protection intégrale du loup.⁶

Mesures de protection des troupeaux

Afin de tenter de freiner la prédation sur les troupeaux domestiques, des mesures de protection ont été encouragées par l'État dès les premières années de l'arrivée des loups. Ces mesures ont été conçues à partir de techniques emboîtées, fondées sur trois postulats relatifs au comportement des loups⁷ :

- 1° une présence humaine supplémentaire auprès du troupeau, vigilante et continue, suffit à tenir les loups à distance : l'aide-berger ;
- 2° si toutefois un ou des loups téméraires parviennent à s'approcher, malgré la présence humaine, un obstacle supplémentaire de taille doit les décourager : des chiens de protection ou « patou » ;
- 3° un troupeau enfermé la nuit dans un enclos spécial situé à proximité immédiate de la cabane du berger, donc en présence des hommes et des chiens, ne subit plus d'attaque : le parc de nuit.

Importées d'Italie et des Etats-Unis, ces techniques emboîtées évoluent peu et s'avèrent surtout inadaptées aux situations d'élevage plus récemment impactées en France : les petits élevages agro-pastoraux de montagne mais aussi de collines et de plaines, ces derniers situés le plus souvent en zones péri-urbaines. Dans les régions avec pas ou peu de neige, les animaux y sont au pâturage toute l'année, conduits en différents lots selon les besoins physiologiques des individus : mères gestantes, allaitantes, ayant ou non des jumeaux, jeunes femelles en croissance, agneaux plus âgés et prêts à la vente, lot de béliers, etc. Dans un élevage, il peut y avoir jusqu'à six ou sept lots d'animaux différents au pâturage, et selon l'accès de l'éleveur au foncier (en propre, en locatif, ou en bail verbal) ainsi que la dimension de ses parcelles, ces lots se retrouvent parfois distants les uns des autres de plusieurs kilomètres.⁸

Une fois redescendus des estives de montagne, où les différents troupeaux d'éleveurs sont regroupés en un seul troupeau collectif confié à un berger, les animaux de chaque éleveur sont le plus souvent menés en différents lots et en parcs clôturés. Il est bien entendu impossible pour un éleveur individuel, sauf cas exceptionnels (exemple : plaine de Crau, Bouches-du-Rhône), de salarier à lui seul plusieurs bergers. Et parfois, si ce n'est souvent, ces lots d'animaux sont parqués sur des espaces embroussaillés, ou en immédiate périphérie, voir même en sous-bois dans le cas des contrats de défense des forêts contre les incendies. Ceci concerne les élevages ovins et caprins, mais aussi les bovins et les équins. Pour tous, le recours aux chiens de protection « patous » devient alors irréalisable. Il en faudrait une dizaine à chaque éleveur, ce qui constituerait un coût d'élevage et d'alimentation trop élevé,

6. Vincent M., 2011. Les alpages à l'épreuve des loups. Pratiques de bergers entre agri-environnement et prédateur protégé, Quae/MSH, Versailles, 352 p.

7. Vincent M., Meuret M., 2010. De la protection des troupeaux à la gestion des loups, *In: Séance consacrée au thème : Le loup en France*, Paris, 11 mai 2010, Académie d'agriculture de France.

8. Cerpam, 2012. Protection des troupeaux contre la prédation, éd. Cardère, 310 p.

et surtout serait bien trop complexe et parfois même dangereux à gérer, notamment sur des espaces imbriqués de prairies et de forêts, supports de bien d'autres activités : randonnée, cueillette, chasse...

En France, il est clairement apparu que les mesures de protection ont été rapidement déjouées par les loups, animaux particulièrement intelligents, téméraires et adaptables. Malgré leur généralisation par des contrats proposés par l'État, la prédation a en effet régulièrement progressé dans les premières zones touchées et pendant 13 ans : depuis l'arrivée des loups jusqu'à 2005. Puis, de 2006 à 2008, une relative stabilisation du nombre de victimes a fait envisager une réussite des moyens de protection. Toutefois, depuis 2009, c'est à une explosion des attaques et à leur corollaire de victimes qu'on assiste : 2300 attaques certifiées pour plus de 8500 victimes indemnisées en 2014 (fig. 1).⁹

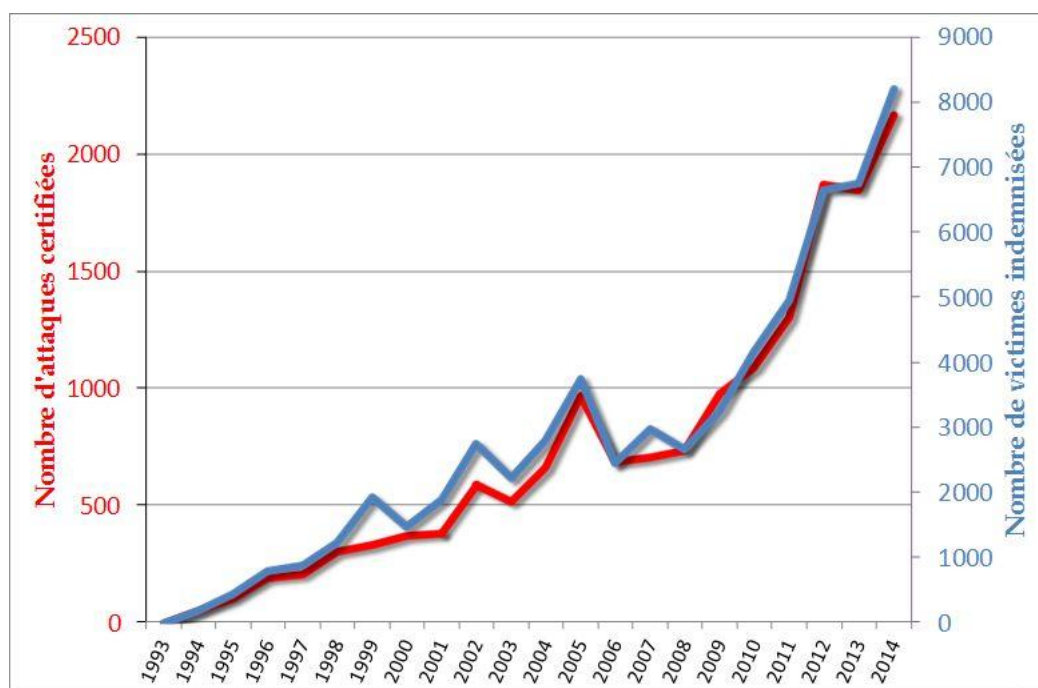


Figure 1 – Variation du nombre d'attaques certifiées de loups et du nombre de victimes domestiques indemnisées en France (1993-2014) – (origine des données DDT/DDTM/Dreal R-A/ONCFS/Cerpam)

L'augmentation du niveau de prédation semble assez bien corrélée en France à l'augmentation de l'effectif de la population de loups, qui atteint (estimation minimale) 300 individus en 2014 (fig. 2). Fait inquiétant : le taux de prédation par loup adulte dépasse depuis quelques années en France les 25 animaux domestiques prédatés par an et par loup adulte.

9. Cf. le site de l'Etat sur le loup :

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/mission-loup-r1323.html>

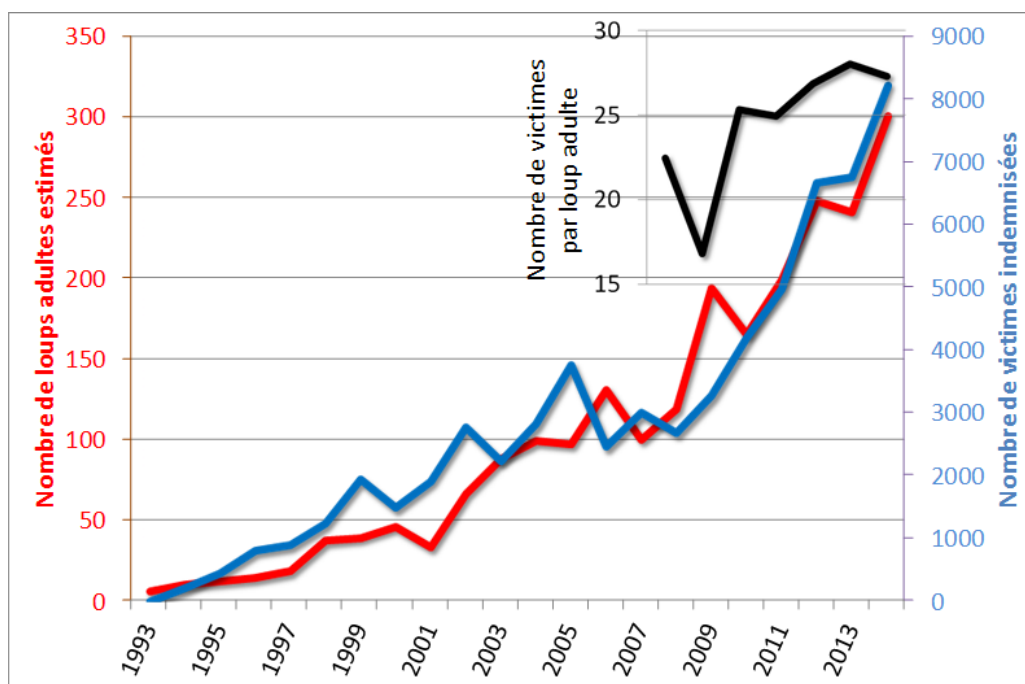


Figure 2 – Variation du nombre de loups adultes et de victimes domestiques (1993-2014) et variation du nombre de victimes par loup adulte (2008-2014) – (origine des données DDT/DDTM/Dreal R-A/ONCFS/Cerpam)

Nos enquêtes de terrain dans un PNR

J'ai personnellement étudié par enquêtes de terrain approfondies l'impact des mesures de protection dans le PNR du Queyras (voir note de bas de page n° 6).

L'aide-berger - Malgré les coûts importants en salaires, l'aide-berger a une indéniable utilité. Son travail consiste à soulager le berger titulaire pour les tâches supplémentaires liées à la protection (ex. déplacement des parcs de nuit, rondes de surveillance, recherche des victimes, accueil des gardes assermentés, alimentation des patous, etc.). Toutefois, la présence d'un aide-berger aux côtés du berger n'est pas sans contrainte. Sur beaucoup d'alpages, et malgré les actions de réhabilitation des cabanes principales réalisées bien avant l'arrivée des loups en France, la cohabitation entre berger et aide-berger s'avère difficile. Les cabanes principales sont souvent trop exiguës et donc inadaptées pour accueillir décemment deux personnes qui ne sont pas intimes. Et que dire des cabanes d'appoint, dites "cabanes prédation", construites à haute altitude pour prévenir les attaques de loups, qui restent des habitats temporaires de très courte durée¹⁰ ? Dans ce cas, seul le recrutement du conjoint de la bergère, ou de la conjointe du berger, apparaît satisfaisant. Un problème d'ordre plus général est lié au fait que, en l'absence d'un statut plus clair de l'aide-berger, notamment en matière de niveau de qualification attendu avant recrutement, cet emploi est souvent perçu par les bergers titulaires salariés comme un statut dévalorisant. C'est aussi pourquoi les bergers s'opposent à l'idée de faire coucher l'aide-berger sous la tente, à côté du parc de nuit.

10. Vincent M., Dupré L., 2011. De cabanons en cabanes. Habitat pastoral et retour du loup : l'élevage de Crau pour exemple. Techniques & Culture, 56, 114-131.

Les chiens de protection - Absents depuis près d'un siècle des élevages pastoraux de l'Est et du Centre de la France, les chiens de protection — en général des Montagnes des Pyrénées — ont été introduits dans l'urgence dans les troupeaux des Alpes à partir de la fin des années 90. Il y aurait actuellement environ 2000 chiens de protection en poste dans les Alpes. Si la technique de la protection par ces chiens peut donner des résultats intéressants, en contrepartie, elle peut aussi provoquer de sérieuses nuisances. Les chiens de protection sont un souci majeur pour le multi-usage de l'espace. Malgré les avertissements à visée pédagogique placés sur les sentiers « *gardez vos distances, ne courez pas, ne jetez pas de pierres, descendez de vélo, tenez vos chiens en laisse...* », les plaintes déposées par des randonneurs ou des vététistes se multiplient, quelques éleveurs passent devant les tribunaux, et les maires sont de plus en plus nombreux à s'inquiéter de ce qui devient parfois un problème de sécurité civile. Certains élus évoquent l'interdiction de ces chiens sur les alpages communaux. Mis en garde sur des sites internet consacrés à la montagne et à ses dangers, des promeneurs s'équipent de bombes lacrymogènes.

Le parc de nuit - Enfin, il s'avère qu'une des mesures phare de la protection, le regroupement des troupeaux la nuit dans un enclos électrifié et à proximité d'une cabane d'alpage, comporte autant d'avantages que d'inconvénients. Cette mesure est essentiellement réservée aux alpages, où elle constitue un sérieux obstacle à une bonne gestion pastorale par le berger. L'abandon de la pratique des 'couchades libres', espaces de repos spontanément choisis par le troupeau car les plus confortables, avec obligation de ramener chaque soir le troupeau dans le parc de surveillance à côté de la cabane : i/ diminue la durée utile de pâturage quotidienne ; ii/ démotive l'appétit du troupeau ; iii/ augmente l'impact érosif suite aux passages répétés sur les pelouses ; iv/ a des conséquences néfastes sur l'état sanitaire des brebis, qui se retrouvent toutes les nuits dans des parcs devenus rapidement insalubres.¹¹

Le parcage systématique de nuit auprès de la cabane impacte directement la qualité du travail du berger dont un des rôles majeurs est de tirer le meilleur parti possible d'un environnement varié, que ce soit en alpage ou sur des collines. Contrairement à la technique des parcs clôturés, la pratique du gardiennage permet à un berger de concevoir et réaliser des circuits de pâturage quotidiens qui stimulent l'appétit des animaux, l'objectif étant de leur faire consommer de tout, y compris les ressources les moins appétentes (nard raide, fétuque spadicée, feuillages d'arbustes très lignifiés...) qu'ils ne consommeraient pas, ou fort peu, s'ils étaient laissés totalement libres de leur circulation et choix de sites alimentaires.¹²

En pratique, comment procède un berger ? En alpage tout particulièrement, l'espace est compartimenté en différents *quartiers* à utiliser successivement au fil de la saison (quartier de juin-juillet, d'août, de septembre-octobre), en fonction de l'altitude, des expositions, de la présence des points d'abreuvement et de la précocité des végétaux comestibles. Les quartiers

11. Lapeyronie P., 2003. *Parcs à troupeaux et parcs de protection nocturne dans le Parc National du Mercantour et les Alpes du Sud : incidences paysagères, impact sur les pelouses des estives*. Éditions SupAgro Montpellier, ONCFS, Parc National du Mercantour. Programme LIFE99 NAT/F/006299 Le retour du loup dans les Alpes françaises : 39 p.

12. Meuret M., 2010. Modèle MENU : le berger vu comme un chef cuisinier. In : Meuret, M. (coord.), *Un savoir-faire de bergers*. Editions Quae & Educagri, Versailles & Dijon : 167-190.

sont un invariant de l'organisation de l'estive, et tous les bergers pratiquent de même sur une montagne donnée.

Par contre, selon son expérience et le troupeau qui lui est confié, le berger divise mentalement chacun des quartiers en *secteurs de pâturage*, qu'il définit en fonction de la nature des ressources végétales qui les composent, et surtout du comportement spatial et alimentaire prévisibles du troupeau sur chacun de ces secteurs. Par exemple, un troupeau de brebis s'arrêtera nettement plus volontiers pour manger sur un espace concave, car chaque brebis y aura connaissance de ce que fait le reste du troupeau. Les animaux se voient et s'entendent, et la cohésion du troupeau est renforcée par les sonnailles. Au contraire, sur un espace convexe, même si la nature et variété d'herbes est quasiment identique, le même troupeau aura tendance à beaucoup circuler et ne pas trop s'arrêter pour brouter. L'appétence plus ou moins grande du troupeau envers les végétaux, c'est aussi une affaire de configuration du terrain et de cohésion de troupeau.¹³

Enfin, chaque jour, le berger organise un *circuit de pâturage* qui enchaîne l'accès du troupeau à certains des secteurs dans un ordre ayant pour objectif de stimuler l'appétit, surtout vis-à-vis des secteurs comportant des ressources moins appétentes (ex. tapis de touffes d'herbes grossières). La question de la séquence temporelle d'offre alimentaire en cours de repas est primordiale, et c'est notamment sur elle que porte l'action du berger. Que ce soit en montagne ou en collines, un secteur de pâturage donné, constitué d'une ou plusieurs communautés végétales, sera mangé plus ou moins volontiers selon ce que le troupeau aura eu à disposition juste avant dans le circuit, et aussi selon ce qu'il espère avoir juste après. Ceci en raison du fait que les animaux d'élevage ont une excellente mémoire, notamment spatiale.¹⁴

Pour être en mesure d'exploiter correctement un espace d'alpage ou de collines, à savoir en alimentant le mieux possible le troupeau au fil des heures (quantité et qualité nutritionnelle des repas), tout en préservant les sols et la reproduction des ressources végétales au fil des saisons et des années, il faut du temps au berger. Il lui faut du temps, d'abord, pour observer. Ensuite du temps pour ajuster, chaque jour, et parfois à la minute près, son circuit de pâturage en fonction de l'attitude et de la motivation alimentaire du troupeau.

Pour être dans cette disposition professionnelle, il faut donc aussi au berger de la sérénité. Or, l'obligation d'avoir à ramener chaque soir le troupeau à côté d'une cabane, souvent située plus bas en altitude et donc éloignée des secteurs de pâturage de fin de journée, diminue d'une heure ou deux (15 à 25%) le temps de pâturage quotidien disponible, et surtout désorganise beaucoup les possibilités de conception, réalisation, et ajustements, des circuits de pâturage. Tout ceci nuit à la bonne valorisation et reproduction des ressources de l'alpage, ce qui décourage nombre de bergers professionnels et expérimentés, jugeant qu'ils sont, en raison de l'obligation des parcs de nuit, obligés de « faire du mauvais boulot ».

13. Savini I., Landais E., Thion P., Deffontaines. 2010. Des pratiques d'un berger expérimenté à la construction d'outils d'aide à la gestion d'alpages. In : Meuret, M. (coord.), *Un savoir-faire de bergers*. Editions Quae & Educagri, Versailles & Dijon : 81-100.

14. Meuret M., Provenza F.D., 2015. When art and science meet : Integrating knowledge of French herders with science of foraging behavior. *Rangeland Ecology & Management*, 68: 1–17.

Conclusions

La prédation par les loups ainsi que de la dévaluation rapide des moyens de protection conduisent à une sévère dégradation des conditions de vie et de travail des bergers, à une perte d'efficacité, voire même de sens, de leur travail d'alimentation des troupeaux par des circuits de gardiennage, mais aussi à des modifications d'organisation spatiale du pâturage qui peuvent s'avérer assez rapidement néfastes à l'environnement.

Afin de mieux défendre les troupeaux en journée, il y a abandon de l'usage des secteurs potentiellement plus vulnérables à la prédation : lisières, bas de versants boisés, secteurs en mosaïques à maille fine de pelouses et landes... Il y a par conséquent repli de la pression de pâturage sur les secteurs plus défensables : crêtes, grandes pelouses avec bonne visibilité... Ceci a une double conséquence : A. accélération des dynamiques d'enfrichement et d'embroussaillage suite au sous-pâturage des zones vulnérables ; B. risque accentué d'érosion des sols et de disparition de certaines populations herbacées suite au surpâturage des espaces plus défensables.

Du point de vue de la viabilité du métier de berger, il est urgent de s'inquiéter des effets sur la santé liés au stress permanent et au manque de sommeil induit par l'accumulation des contraintes, dont : la nécessité de retrouver les cadavres avant l'arrivée des vautours, corbeaux ou renards, d'avoir à achever au couteau les animaux trop sérieusement blessés, sans parler des conflits naissants avec des contrôleurs débordés, et les demandes impossibles à honorer comme le déplacement des cadavres vers le parking si ce n'est le village, ou leur conservation plusieurs jours sous une bâche.¹⁵ Enfin, et nous avons été en mesure de le vérifier par nous-mêmes, la situation devient insupportable lorsque, parfois, des randonneurs croisent le berger en plein travail et lui assènent : « Vive le loup ! Si vous protégez vos bêtes, cela ne vous arriverait pas ! ». Pour les bergers, garder en présence des loups c'est un surcroît de travail, une situation de stress, mais aussi un sentiment récurrent d'échec et de culpabilité.¹⁶

La stratégie européenne de « coexistence » a visiblement échoué. Les mesures de protection ont été dévalorisées en peu d'années sur les alpages et elles s'avèrent inapplicables dans les situations d'élevage avec lots d'animaux disséminés dans plusieurs parcs. Sauf à équiper chaque éleveur d'une dizaine ou quinzaine de chiens de protection, avec les conséquences prévisibles pour la sécurité des autres usagers de l'espace, il n'est pas envisageable en France de prétendre faire de l'élevage dans ce que les écologues appellent *Les paysages de la peur*, et que l'on nomme plus communément bocages et paysages en mosaïque de prairies et de bois. Les loups sont intelligents, audacieux et inventifs. Ils sont par exemple capables de franchir les parcs à double enceinte dit « sécurisés ». Au-delà des coûts financiers (plus de 50.000 €/loup adulte/an pour protection et indemnisation en 2014), les enjeux écologiques et humains s'amplifient et demeurent indissociables. La situation devenant intenable pour les éleveurs et

15. Ceci a été confirmé lors de la discussion qui a suivi les exposés de cet atelier par le témoignage de Gérard Millischer, garde-moniteur au PN du Mercantour. Ce dernier a insisté sur le stress subi par les agents chargés des constats d'attaque, souvent débordés pour mener à bien leur tâche.

16. Voir la *Lettre ouverte* de la Fédération des Associations de Bergères et Bergers de France, janvier 2015.

bergers, un patrimoine paysager et culturel majeur est en passe d'être sinistré par les loups, en montagne comme dans les vallées.

Après deux décennies de « laisser-faire » où la quasi-totalité des moyens ont été mis sur la protection de troupeaux confrontés à des prédateurs intégralement protégés, est-il encore temps d'inculquer aux loups la crainte de l'approche des activités humaines, et plus particulièrement des élevages agro-pastoraux ? La population française de loups a pris de bien mauvaises habitudes. Car il est naturel pour un prédateur quel qu'il soit d'aller au plus simple, surtout lorsqu'il y a assez peu de risques — voir aucun — pour lui et sa progéniture.

D'autres pays, à commencer par les États-Unis, ont fait un tout autre choix, celui de surveiller et contrôler vigoureusement les loups, couples ou meutes, qualifiés de « à problème » envers les activités d'élevage pratiquant hors espaces circonscrits de *Wilderness*.¹⁷ Matt BARNES, agent de l'ONG *People and Carnivores*¹⁸, travaillant dans les Montagnes Rocheuses du nord des États-Unis, nous a récemment synthétisé comment ils tentent de gérer la prédation sur les troupeaux, bovins essentiellement :

- Les loups doivent associer le bétail avec les humains, et les humains avec le danger ;
- Les humains peuvent éloigner les loups, mais ils doivent être à la fois convaincants et tenaces ;
- Lorsqu'un loup a déjà obtenu un profit alimentaire sur du bétail, il devient nettement plus difficile à éloigner.

Matt BARNES met ici en pratique une orientation stratégique déjà décrite en 1995 par L. David MECH, spécialiste nord-américain des loups¹⁹ : « Stratégiquement, il est préférable de promouvoir l'expansion du territoire des loups et d'accepter la réduction des niveaux de conflit intolérables par une élimination planifiée et gérée scientifiquement plutôt que par un braconnage non contrôlé. La protection totale des populations de loups vivant auprès d'installations humaines, ou parmi elles, conduit tôt ou tard à ce que les loups en surplus soient tués, légalement ou non. S'opposer au fait de tuer des loups implique absolument d'accepter que tous les loups pourraient bien être enlevés de ces régions, alors qu'accepter un certain contrôle leur permettra des territoires bien plus étendus. »

17. Meuret M., Osty P-L., 2015. Les Loups des Rocheuses du Nord : chronique d'une icône sous contrôles. *Pastum*, 104 : 31-39.

18. Lien : <http://www.peopleandcarnivores.org/>

19. D Mech, 1995. The challenge and opportunity of recovering wolf populations, *Conservation biology*, 9: 270-278). (traduction vers le français par nos soins).